



ICEM – pédagogie Freinet

10, chemin de la Roche Montigny
44000 NANTES

02 40 89 47 50

secretariat@icem-freinet.org

<http://www.icem-pedagogie-freinet.org>

Droit des enfants à la scolarisation (Situation à Chilly-Mazarin)

Suite aux derniers évènements relayés dans les médias, l'ICEM-pédagogie Freinet souhaite apporter son soutien au travail mené par le [Centre Social Intermèdes-Robinson](#).

L'ICEM s'indigne contre la non scolarisation de ces enfants et rappelle les instructions d'obligation scolaire comme définis par le Ministère de l'Éducation Nationale dans "Les grands principes du système éducatif": <http://www.education.gouv.fr/cid162/les-grands-principes.html>.

Depuis la loi Jules Ferry du 28 mars 1882, l'instruction est obligatoire. Cette obligation s'applique à partir de 6 ans, pour tous les enfants français ou étrangers résidant en France.

Depuis l'ordonnance n°59-45 du 6 janvier 1959, elle a été prolongée jusqu'à l'âge de 16 ans révolus).

L'ICEM exige que le ministère intervienne rapidement afin qu'à Chilly-Mazarin comme ailleurs les droits des enfants soient respectés.

Le Comité d'animation
de l'ICEM-pédagogie Freinet

